



DECLARATION LIMINAIRE CAP CPIP 11 SEPTEMBRE 2014

Monsieur le Président,

Alors que les personnels et les services se sont réorganisés pour aborder cette rentrée, l'administration a fait le choix incompréhensible et irresponsable de transformer la CAP de titularisation en CAP de « mini-mobilité ».

La CGT dénonce fortement ce type de pratiques qui a des conséquences non négligeables. Tout d'abord, sur le principe même, les CAP fermées génèrent inévitablement des déséquilibres dans les services puisque les partants ne seront pas remplacés avant septembre 2015.

Par ailleurs, compte tenu des enjeux de la mobilité, le délai accordé aux agents dans le cadre de ce mouvement en pleine période estivale est bien trop court.

Les errements de l'administration (retrait du poste d'EMS qui ne serait finalement pas libéré, profilage du poste de Saint Pierre et Miquelon) démontrent à quel point ce calendrier est loin d'être pertinent et adapté.

Tout ceci est d'autant plus intolérable que cette décision a été prise sans concertation avec les représentants du personnel.

La CGT a exprimé son mécontentement et exigé un certain nombre d'explications.

Les réponses apportées par l'administration ne justifient pas l'urgence de la décision pour la grande part des postes offerts à cette mobilité et traduisent encore plus l'arbitraire des choix opérés.

Seules les annulations de mutation sur le SPIP de Nantes nous sont apparues constituer un argument recevable.

Pour le reste, la CGT déplore cette précipitation incompréhensible et l'entêtement de l'administration qui fait toujours l'économie de la nécessaire concertation des représentants des personnels.

La CGT revendique une CAP transparente et ouverte à tous, anticipée et reposant sur des organigrammes des services qui sont les seuls à pouvoir identifier les besoins des services.

S'il y a bien une urgence contrairement à celle invoquée pour cette CAP, c'est l'ouverture de discussions sur les organigrammes à l'instar de celles qui débiteront demain sur le recrutement et la formation et pour lesquelles nous défendrons l'intérêt des personnels, de la profession et de services à travers le maintien d'une formation de deux ans en alternance et l'abandon de la pré-affectation.

CGT 263, rue de Paris case 542 92014 MONTREUIL cedex

Tel : 01 55 82 89 69 ou 71

spip.cgt@gmail.com / www.cgtspip.org

Montreuil, le 11 septembre 2014

CGT 263, rue de Paris case 542 92014 MONTREUIL cedex
Tel : 01 55 82 89 69 ou 71
spip.cgt@gmail.com / www.cgtspip.org